

Bureau de la Directrice générale

MARDI LE 18 JUIN 2019

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. RÉSOLUTIONS

19-06-215 1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2019.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION: Pour informer la population de l'intention du Conseil municipal d'adopter un règlement, lequel sera valide jusqu'au 30 avril 2023, pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain motorisés sur certains chemins publics sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts, et établir les règles permettant la circulation desdits véhicules, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route, à savoir :

- a) Sur le chemin à la charge de la Municipalité, de l'intersection du chemin du Pont et de la route Principale jusqu'à la limite du chemin du Pont (délimitation des municipalités de Val-des-Monts et Notre-Dame-de-la-Salette), pour une distance totale de 10,6 km.
- b) Sur la route provinciale 307 (route Principale) à partir du 2720, route Principale jusqu'au chemin du Pont, pour une distance totale de 180 m, le tout sous réserve de l'approbation du ministère des Transports du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION: Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, chapitre 20, aux fins de permettre la construction d'un garage à 6,24 mètres de la ligne avant au lieu de 15 mètres, telle que formulée par monsieur Russell Jake Wardill, et ce, pour la propriété connue comme étant le 46, chemin Trinité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION: Pour statuer sur une demande de dérogation mineure, telle que formulée par l'entreprise 10761036 Canada inc., représentée par messieurs Vincent Matte et Matthew Smith, et ce, pour la propriété connue comme étant le 17, chemin Crouch, aux fins de permettre :

- a) L'aménagement d'un chemin à diverses distances pouvant varier de 0 à 26,75 mètres d'un cours d'eau au lieu de 30 mètres (Règlement de lotissement portant le numéro 437-99, article 3.1.3).
- b) La création d'un lot ayant une façade de 32,75 mètres sur le chemin Taylor au lieu de 45 mètres (Règlement de lotissement portant le numéro 437-99, article 3.2.1).

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.4 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION: Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement portant le numéro 437-99, article 3.1.3, aux fins de permettre l'aménagement d'un chemin à 15,31 mètres d'un cours d'eau situé à l'est du chemin au lieu de 30 mètres et à 29,10 mètres d'un cours d'eau situé à l'ouest du chemin au lieu de 30 mètres, telle que formulée par l'entreprise 8331456 Canada inc., représentée par monsieur Mathieu Farley, et ce, pour la propriété connue comme étant le 49, chemin Champagne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2019.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE ORDINAIRE

- I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS PAR SON HONNEUR LE MAIRE, MONSIEUR JACQUES LAURIN
- III. PÉRIODE DE QUESTIONS
- IV. RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 18 juin 2019.
- 1.2 Pour accepter les procès-verbaux des séances extraordinaires et ordinaire des 4 et 11 juin 2019.

2. GREFFE

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour autoriser certains travaux – Cogeco Connexion inc. et l'entreprise Télécon – Route du Carrefour – Rues Noé, de l'Arche, Dwyer, Mitchell, du Petit-Ruisseau, des Pins, Gauthier et Rainville – Chemins Saint-Pierre, Fogarty et Brassard – Installation de fibre optique sur torons et poteaux existants de Bell.
- 3.2 Pour accepter un ajout de 15 luminaires non répertoriés par Énergère inc. lors du relevé effectué dans le cadre de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités – Acquisition de 4 luminaires aux fins de constituer un inventaire de remplacement – Décréter une dépense additionnelle au montant de 13 514,22 \$ « taxes en sus ».
- 3.3 Pour autoriser l'acquisition d'une bande de terrain de 1,5 mètres longeant le chemin Tenpenny – Lots portant les numéros 5 300 517 et 5 300 518 au Cadastre du Québec – Valeur nominale de 1 \$ – Mandater maître Joseph Gorman, notaire – Préparation de l'acte notarié – Décréter une dépense au montant de 1 269 \$ « Taxes en sus et frais de publicité inclus ».
- 3.4 Pour accepter un soumissionnaire – Travaux de réfection du chemin Saint-Joseph – Phase 2 – Décréter une dépense au montant de 1 727 552,39 \$ « taxes en sus » – Soumission publique portant le numéro 19-03-06-016.

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 1 337 816,39 \$ – Engagements au montant de 1 507 037,84 \$ – Période se terminant le 31 mai 2019.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour autoriser la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et la Commission scolaire des Draveurs (CSD) – Utilisation des locaux de l'école primaire 088 localisée au 2197, montée Paiement – Période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2024.

6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 6.1 Pour accorder une dérogation mineure – Permettre la construction d'un garage – Madame Karen Weiss et monsieur Russell Jake Wardill – 46, chemin de la Trinité.
- 6.2 Pour accorder une dérogation mineure – Permettre l'aménagement d'un chemin et la création d'un lot – L'entreprise 10761036 Canada inc., représentée par messieurs Vincent Matte et Matthew Smith – 17, chemin Crouch.
- 6.3 Pour accorder une dérogation mineure – Permettre l'aménagement d'un chemin – L'entreprise 8331456 Canada inc., représentée par monsieur Mathieu Farley – 49, chemin Champagne.
- 6.4 Pour désigner une voie de circulation située dans la Municipalité de Val-des-Monts – L'entreprise 8654115 Canada inc., représentée par madame Jeannie Descôteaux – Rue de l'Altitude.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Pour transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec l'intention de la Municipalité de Val-des-Monts – Implantation d'un service de premiers répondants au service de Sécurité incendie.

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Pour accorder le statut d'employé cadre permanent à monsieur Gilles Daoust à titre de Chef de division – Opérations du service de Sécurité incendie.

- 8.2 Pour accorder le statut de personne salariée permanente – Fin de probation – Monsieur Phélip Lavictoire – Préposé au mesurage de l'écume et des boues des fosses septiques au service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Poste permanent à temps partiel – 8 mois par année.
- 8.3 Pour autoriser la signature du protocole d'entente portant le numéro E-2019-015 entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) – Abolition du poste d'Agent aux communications – Création du poste de Préposé(e) aux communications – Modification de l'annexe H « plancher d'emploi ».
- 8.4 Pour nommer monsieur Jean-Benoît Gagné à titre de Conseiller aux communications à compter du 19 juin 2019.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

La Directrice des services administratifs
et Secrétaire trésorière adjointe,



Myrian Nadon

MN/rg